



Association Numismatique
de la Région de Cluses



Société Numismatique constituée le 18/12/1975 - N° 1928-75 - Loi 1901
SIREN : 498 498 146 / SIRET : 498 498 146 00014 / RNA : W742003012

Objet : Salon du 12 octobre 2025

Marignier le 16 février 2025

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous informer que se tiendra à l'Espace d'Animation à Marignier (262 avenue du Stade) notre 44^{ème} SALON MULTICollection qui aura lieu le dimanche 12 octobre 2025 de 9h à 17h.

Nous serions très heureux que vous puissiez y présenter vos collections. A cette fin vous trouverez ci-joint une demande de RESERVATION à nous retourner le **plus rapidement possible** (nombre limité de places) complétée, signée et accompagnée du règlement correspondant à votre participation.

Les règlements seront encaissés dès le 15 septembre 2025.

Règlement Salon Multicollection A.N.R.C.

Article 1 : Installation dans la salle de 7h00 à 9h00 pour les marchands, ouverture 9h00 pour les visiteurs.

Article 2 : Une publicité régionale sera assurée par notre association via internet, radio, presse, prospectus, Affiche et un fléchage afin de faire de cette journée une réussite.

Article 3 : Un espace petite restauration et buvette seront à votre disposition.

Article 4 : Les exposants s'engagent à tenir leur stand ouvert de 9h00 à 17h et à quitter les lieux avant 18h (sauf accord préalable de l'organisateur).

Article 5 : Le nombre de places étant limité, les dossiers seront traités par ordre chronologique d'arrivée dans la mesure des places disponibles. Les personnes désirant avoir un emplacement avec éclairage (non fournis) ou autre demande doivent le stipuler dans la feuille d'inscription.

Article 6 : L'entrée du salon est gratuite pour tous les visiteurs ainsi qu'un parking. La salle est accessible aux personnes à mobilité réduite.

Article 7 : Les exposants déclarent renoncer à tout recours contre les organisateurs en cas de vol, détérioration, ou dommages causés à leur préjudice pendant le séjour des matériels et marchandises sur l'emplacement de la manifestation.

Article 8 : La signature du bulletin d'inscription tient lieu d'acceptation du dit règlement. Toute infraction à celui-ci pourra entraîner la non-inscription à un prochain salon.

Dans l'attente de vous lire, nous vous prions d'accepter Madame, Monsieur nos plus cordiales salutations.

Pour l'A.N.R.C.

Le Président
Gérald GRAND

Courrier postal : A.N.R.C. B.P. 50159 74303 CLUSES Cedex
Tél. ANRC : Président: 06 09 30 43 33 - Secrétaire: 06 22 57 71 37
Mail: anrc74@gmail.com

MARIGNIER -74970

Espace Animation - 262 Avenue du Stade



44^{ème} Salon

Multicollection



12 Octobre 2025

Bulletin de Participation

Mme M Société

Nom - Prénom :

Adresse postale :

.....Téléphone:.....

Mail:.....

Participera au Salon Multicollection du 12 octobre 2025.

A cette fin je réserve..... Tables (1,80m x 0,70m) à 15 € la table =€

A midi je réserve..... Repas (choucroute) à 18 € =€

Ci-joint un chèque total de€ à l'ordre de A.N.R.C.

Type de collection exposée :

Je suis :

Professionnel - Numéro de Registre du Commerce :

Particulier - Numéro de la Carte Nationale d'Identité :

<< Je prends bonne note du règlement de l'association organisatrice et j'atteste sur l'honneur que l'origine de mes objets à vendre ou à échanger sont conformes à la législation en vigueur. >>

Fait à le Signature :

Coupon réponse à retourner accompagné de votre règlement avant le 01 octobre 2025 à :

A.N.R.C - B.P. 50159 - 74303 CLUSES Cedex

Pour tous renseignements complémentaires : Président: 06 09 30 43 33 - Secrétaire: 06 22 57 71 37

Mail: anrc74@gmail.com